

# Rapport du Président

Commission permanente du vendredi 8 juillet 2022 N° CP-2022-7-4-1 N° applicatif 3987

### 4 ème Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service appui et innovation sociale

Service consulté

# PLAN PAUVRETE: RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION AU GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE ALSACE (MAITRISE DU FRANÇAIS DANS LE BAS-RHIN)

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer le renouvellement de la subvention de fonctionnement au Groupement d'Intérêt Public, Formation Continue et Insertion Professionnelle Alsace (GIP FCIP Alsace) pour la mise en œuvre des actions de la Plateforme départementale de maîtrise du français dans le Bas-Rhin (21 sessions de formations de formateurs organisées en 2021 touchant 203 participants et plus de 1 500 personnes issues de l'immigration bénéficiant de cours d'apprentissage du français sur le Bas-Rhin dans ce cadre). La structure ne dispose pas d'équivalent dans le Haut-Rhin.

S'inscrivant dans une politique de lutte contre la pauvreté et d'intégration sociale et professionnelle des personnes, l'activité de la plateforme a pour objectif de proposer des actions et des outils visant à professionnaliser les intervenants (formateurs salariés et bénévoles), des cours de Français langue Etrangère (FLE) et des ateliers sociolinguistiques (ASL) à destination des publics d'origine étrangère dont notamment les publics des Unités territoriales d'Action Médico-Sociale (UTAMS), issus de l'immigration, primo-arrivants, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et demandeurs d'emploi. La plateforme vise également à animer et coordonner le réseau bas-rhinois des opérateurs de l'apprentissage du français.

Le Groupement d'Intérêt Public, Formation Continue et Insertion Professionnelle Alsace (GIP FCIP Alsace) renouvelle sa demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2022 à hauteur de 40 000 € pour cette action financée par la collectivité depuis 2019 et, par ailleurs, inscrite dans la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi conclue le 20 décembre 2018 entre le Département du Bas-Rhin et l'Etat.

#### I. Les missions de la Plateforme départementale de maîtrise du français

En octobre 2017 a été créée la Plateforme départementale de maitrise du français à l'initiative de l'Etat, suite au constat d'un manque de coordination dans l'offre de formation linguistique des migrants au niveau du Bas-Rhin.

Cette instance regroupe un ensemble de partenaires institutionnels dont la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Bas-Rhin, la Collectivité européenne d'Alsace, la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg et l'Éducation Nationale.

L'objectif de la Plateforme départementale de maîtrise du français est de rendre plus efficiente l'offre de formation linguistique et de permettre la montée en compétences linguistiques des publics d'origine étrangère (publics issus de l'immigration, primo-arrivants, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, demandeurs d'emploi) à travers des parcours cohérents et adaptés à leurs besoins. La maîtrise de la langue est effectivement identifiée comme un levier majeur d'intégration sociale et professionnelle ainsi que d'accès aux droits de ce public.

La gestion et la mise en œuvre des activités de la Plateforme a été confiée au GIP FCIP Alsace et se fonde sur les deux axes d'intervention suivants :

#### L'animation du réseau d'acteurs pour la construction de parcours d'apprentissage :

Cette action a pour objectif principal la construction et l'articulation des parcours d'apprentissage en français des publics migrants, afin de les rendre plus progressifs, lisibles et cohérents. Les moyens mis en œuvre sont notamment la construction d'outils visant à améliorer la lisibilité et l'orientation des publics tels qu'une cartographie mise en ligne de l'offre de formation en français sur le Grand Est, l'animation de groupes de travail avec les acteurs dans les territoires, le développement d'actions dans des zones peu ou moins couvertes, la mise à disposition d'un centre de documentation « Apprentissage du français et des savoirs de base » en accès libre et gratuit.

#### La formation des intervenants (formateurs et bénévoles):

La Plateforme de maîtrise du français soutient et accompagne la professionnalisation des intervenants des ateliers de sociolinguistique en proposant tout au long de l'année des modules de formation dont l'inscription est gratuite à destination des intervenants linguistiques. Les objectifs sont, à la fois, de favoriser la structuration du réseau linguistique par la mise en relation des formateurs et les échanges de pratiques professionnelles et d'améliorer la qualité des formations mises en œuvre et, par ce moyen, optimiser la durée des parcours d'apprentissage des stagiaires.

Elle organise également des informations collectives aux réseaux des professionnels, des travailleurs sociaux et des intermédiaires à l'emploi en lien avec le public migrant. Ces journées d'informations collectives programmées tout au long de l'année ont pour objectif de communiquer sur l'actualité réglementaire du champ de l'apprentissage du français et sur l'actualité dans la politique d'intégration des personnes d'origine étrangère.

#### II. Eléments de bilan et perspectives pour l'année 2022

<u>Courant 2021</u>, le Groupement d'Intérêt Public, Formation Continue et Insertion Professionnelle Alsace (GIP FCIP Alsace) a poursuivi l'organisation et la mise en place d'actions visant à favoriser l'apprentissage de la langue sur le territoire bas-rhinois.

Ainsi, dix-huit modules de formation, une réunion réseau et deux journées d'informations collectives touchant 203 participants ont été mis en place tout au long de l'année afin de former et outiller les professionnels sur les techniques d'apprentissage du français, l'actualité réglementaire du champ de l'apprentissage du français et sur l'actualité dans la politique d'intégration des personnes d'origine étrangère. Chaque formateur formé enseigne le français, soit en groupe de 10 à 12 apprenants, soit en cours individuel. C'est ainsi en moyenne et selon les années et les besoins, plus de 1500 personnes issues de l'immigration qui bénéficient de cours d'apprentissage du français sur le Bas-Rhin dans ce cadre.

Les formations ont été axées principalement sur les axes suivants :

- L'initiation des nouveaux bénévoles aux fondamentaux de l'animation d'ateliers sociolinguistiques à des adultes migrants,
- Le renforcement des compétences des intervenants sur certains aspects spécifiques (ex : la vie professionnelle et la parentalité),
- L'émergence de pratiques innovantes (notamment l'enseignement et l'éducation au numérique),
- La consolidation des savoirs sur les parcours et les droits des migrants.

Le GIP FCIP Alsace est intervenu également sur l'amélioration de l'accompagnement des publics par le biais de la **mise à disposition de supports adaptés aux intervenants des ateliers de français**. Le choix de ces ressources se fait en fonction des besoins exprimés par le terrain. Au moyen de son centre de ressources et de documentation, le GIP FCIP Alsace a également continué à conseiller et orienter les intervenants professionnels ou bénévoles vers les outils numériques et les ressources les plus adaptées à leurs besoins.

**Plusieurs présentations d'outils numériques innovants** pour l'apprentissage du français ont également été proposées tout au long de l'année. Dans ce cadre, et en concertation avec les acteurs du terrain, le GIP FCIP Alsace a décidé d'acquérir 50 licences de l'outil « Basic Français » pour les mettre à disposition de quelques structures et tester leur efficience dans l'apprentissage du français.

Enfin, la **réalisation d'une cartographie interactive du Bas-Rhin** qui recense les structures dispensant les formations linguistiques a été finalisée avec la mise en ligne de la cartographie hébergée sur le site « PAROL Grand Est ».

<u>Pour cette année 2022</u>, le GIP FCIP Alsace propose, outre l'organisation récurrente de modules de formation et de journées d'animation et d'outillage du réseau, de :

- Prioriser les thématiques de formation sur le numérique et l'emploi dans le domaine du Français Langue Etrangère (FLE) ainsi que les modules de base,
- Mettre à disposition des structures dispensant les cours de français l'outil numérique « Basic Français » et tester avec l'Association du Foyer Notre Dame sa pertinence auprès du public concerné,
- Organiser en lien avec la Collectivité européenne d'Alsace un programme d'informations collectives destinées aux équipes de travailleurs sociaux des Unités territoriales d'Action Médico-Sociale (UTAMS), qui portera sur le parcours et les droits des étrangers à leur arrivée en France.

Ces informations collectives, dont le programme a été élaboré avec les conseillers territoriaux d'action sociale des UTAMS, permettent aux équipes d'améliorer les connaissances législatives et réglementaires dans ce domaine. Co-construit entre la Collectivité européenne d'Alsace et le GIP FCIP Alsace, le programme se veut être au plus près des problématiques de terrain des travailleurs sociaux en proposant des réponses opérationnelles avec l'intervention directe des spécialistes dans ce domaine :

- La directrice du Cabinet du directeur général de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA)
- La chargée des questions juridiques et du plaidoyer de l'association du Foyer Notre Dame
- o La directrice territoriale de l'Office Français Immigration Intégration (OFII)

Les informations collectives ont été programmées les 16, 23 et 30 juin à la Maison de la Collectivité européenne d'Alsace à Bischheim et permettront la participation de cinquante personnes.

## III. Octroi d'une subvention pour l'année 2022

Pour 2022, il est proposé de renouveler la subvention de fonctionnement à hauteur du même montant afin de soutenir la poursuite des actions engagées en faveur de l'insertion sociale et professionnelle du public.

La commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté a émis un avis favorable le 24 juin 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, pour l'année 2022, une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au Groupement d'Intérêt Public, Formation Continue et Insertion Professionnelle Alsace (GIP FCIP Alsace) pour la mise en œuvre des actions de la Plateforme départementale de maîtrise du français;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public, Formation Continue et Insertion Professionnelle Alsace (GIP FCIP Alsace) pour la mise en œuvre des actions de la Plateforme départementale de maîtrise du français, jointe en annexe du présent rapport et de m'autoriser à la signer;
- de préciser que la subvention fera l'objet de deux versements soit un acompte de 50
  % à réception de la convention signée et le solde au cours du second semestre de l'année 2022.
  - L'octroi du solde est cependant subordonné au maintien du cofinancement de l'Etat dans le cadre de la politique de lutte contre la pauvreté. En cas de désengagement de l'Etat, le Président de la Collectivité européenne d'Alsace pourra ajuster le montant définitif de la seconde part de subvention octroyée à la hauteur de la participation à la charge de la Collectivité européenne d'Alsace (soit 10 000 euros), ou arrêter le montant définitif à la hauteur du montant prévisionnel précité. Le bénéficiaire sera informé du montant définitif de la seconde part de subvention dans le mois suivant la notification, par l'Etat, de sa décision de reconduire ou non son engagement pour le second semestre 2022.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante au Budget Primitif 2022 :

| Programme | Opération | Enveloppe | Tranche | NATANA               | Montant  |
|-----------|-----------|-----------|---------|----------------------|----------|
| P148      | P1480001  | P148E01   | T04     | (3739) 65-657382-420 | 40 000 € |
|           |           |           |         | TOTAL                | 40 000 € |

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY